



Déclaration liminaire des élu.e.s du SE-Unsa à la CAPD étudiant les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial

Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,

Cette CAPD est la dernière à étudier les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des professeurs des écoles du département. Dès l'année prochaine, vous allez devoir permettre aux professeurs des écoles d'être pleinement acteurs de leur carrière, sans l'intermédiaire des représentants des personnels. Bien que nous soyons en désaccord avec ce principe, c'est un des objectifs affichés de la *Loi de la Transformation de la Fonction publique*. Aussi, nous vous interrogeons sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif dès les campagnes de promotions 2021. Pour le SE-Unsa, les collègues devront avoir la possibilité de vérifier l'exactitude des éléments servant à les départager des autres promouvables avant l'établissement des tableaux de promotions et lors de l'annonce des résultats de promotions, ils devront avoir toutes les informations utiles pour leur permettre de formuler un recours, notamment leur barème, leur rang de promouvable ainsi que le barème du dernier promu.

La prise en compte de l'ancienneté dans le corps désavantage les collègues ex-instituteurs et plus largement tout collègue issu d'un autre corps, soit une discrimination au regard du droit à la mobilité professionnelle. L'AGS nous semble être un critère de départage bien plus opportun, car équitable et actualisé.

Nous réclamons aussi :

- un rééquilibrage des viviers 1 et 2 à 60/40
- un élargissement des fonctions particulières
- une réduction de la durée des fonction particulières de 8 à 6 ans

Pour la classe exceptionnelle comme pour l'échelon spécial, il nous également semble indispensable que la recherche des équilibres femmes/hommes se fassent à la barre et non en-dessous.

Afin de préserver les capacités de promotions dans ces « deux grades », il est enfin important de veiller, à valeur professionnelle et ancienneté comparables, à promouvoir en priorité les collègues les plus proches de la retraite. Nous ferons donc des propositions en ce sens lors de nos échanges.

Enfin pour parer à toutes éventualités et éviter des « pertes » de promotions, nous réclamons la mise en place de listes complémentaires.

Nous vous remercions de votre attention.